

Délibération n° 2022-085 du 22 juin 2022

de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant autorisation de transfert d'informations nominatives ayant pour finalité

« *Envoi des données clients des laboratoires Forté Pharma S.A.M. vers les serveurs de la société Shopify Inc. sise aux Etats-Unis* »

présenté par Forté Pharma S.A.M.

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 1950 ;

Vu la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son Protocole additionnel ;

Vu la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.230 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération n° 2019-083 du 15 mai 2019 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant recommandation sur les modalités de dépôt et la durée de conservation des cookies et autres traceurs sur les terminaux d'utilisateurs de réseaux de communication électronique ;

Vu la déclaration ordinaire déposée par Forté Pharma S.A.M. le 27 avril 2022 concernant la mise en œuvre d'un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « *Gestion du site internet Forté Pharma* », et dont il a été délivré récépissé le 10 mai 2022 ;

Vu la demande d'autorisation concernant le transfert d'informations nominatives vers les Etats-Unis d'Amérique déposée par Forté Pharma S.A.M. le 27 avril 2022 ayant pour finalité « *Envoi des données clients des laboratoires Forté Pharma S.A.M. vers les serveurs de la société Shopify Inc. aux Etats-Unis* » ;

Vu le rapport de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives en date du 22 juin 2022 portant examen du traitement automatisé susvisé.

La Commission de Contrôle des Informations Nominatives,

Préambule

Forté Pharma S.A.M., immatriculée au RCI sous le numéro 99S03640 a entre autres pour objet « *L'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et demi-gros, l'exploitation et le stockage de médicaments pour lesquels la société est propriétaire des autorisations de mise sur le marché (a.m.m.), à l'exception de médicaments destinés à être expérimentés sur l'homme, en vue de leur vente en l'état : à d'autres grossistes-répartiteurs, à toute personne ou tout organisme habilité à dispenser des médicaments en France et à l'étranger, à des personnes ou organismes habilités à distribuer en gros, à dispenser ou, le cas échéant, à vendre au détail des médicaments. La responsabilité de la mise sur le marché, l'exploitation et la vente au détail exclusivement par des moyens de communication à distance de produits cosmétiques et de tous produits alimentaires et notamment les compléments alimentaires. La distribution et la vente au détail exclusivement par des moyens de communication à distance de dispositifs médicaux* ».

Le 27 avril 2022, cette société a déclaré à la Commission un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « *Gestion du site internet Forté Pharma* ». La Commission a émis un récépissé de mise en œuvre de ce traitement le 10 mai 2022.

Afin de permettre la gestion des ventes en ligne de Forté Pharma S.A.M. ainsi que la gestion et l'utilisation des données clients pour l'envoi de la newsletter, le responsable de traitement a choisi de faire appel à la plateforme de commerce électronique Shopify, Inc. une société canadienne dont les serveurs se trouvent aux Etats-Unis.

La Commission a ainsi été saisie concomitamment le 27 avril 2022 d'une demande d'autorisation de transfert d'informations nominatives, collectées sur le territoire de la Principauté, vers les serveurs de la société Shopify situés aux Etats-Unis d'Amérique ayant pour finalité « *Envoi des données clients des laboratoires Forté Pharma S.A.M. vers les serveurs de la société Shopify Inc. aux Etats-Unis* ».

Ce pays ne disposant pas d'un niveau de protection adéquat au sens de la législation monégasque, la présente demande de transfert est soumise à l'autorisation de la Commission, conformément aux articles 20 et 20-1 de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993.

I. Sur la finalité du transfert

Le responsable de traitement indique que le transfert de données envisagé a pour finalité « *Envoi des données clients des laboratoires Forté Pharma S.A.M. vers les serveurs de la société Shopify Inc. aux Etats-Unis* ».

Il s'appuie sur le traitement ayant pour finalité « *Gestion du site internet Forté Pharma* », précité.

Les personnes concernées sont les clients et les personnes souhaitant s'abonner à la newsletter.

La Commission constate ainsi que la finalité du traitement est déterminée et explicite, conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993.

II. Sur les informations nominatives concernées par le transfert

Les informations nominatives collectées sur les personnes concernées par le transfert sont :

- identité : nom, prénom, date de naissance du client (donnée optionnelle) ;
- adresses et coordonnées : adresse de facturation, adresse de livraison, numéro de téléphone ;
- panier : nom, prénom, adresse, détails des achats ;
- données d'identification électronique : identifiants de connexion des clients et des personnes habilitées ;
- informations temporelles : horodatage des transactions (logs de connexion) ;
- newsletter : adresse électronique.

L'entité destinataire des informations est Shopify Inc. dont les serveurs se trouvent aux Etats-Unis.

Le responsable de traitement indique en outre que les données relatives à l'identité, les adresses et coordonnées ainsi que les informations temporelles sont conservées 1 an après la suppression du compte. Le panier est quant à lui supprimé au bout de quelques jours et l'adresse électronique pour la newsletter n'est conservées que le temps de l'abonnement.

La Commission considère ainsi que les informations collectées sont « *adéquates, pertinentes et non excessives* » au regard de la finalité du traitement, conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la Loi n° 1.165, modifiée.

III. Sur la licéité et la justification du transfert

Le responsable de traitement justifie le transfert dont s'agit par l'exécution d'un contrat entre le responsable de traitement et l'intéressé, ou de mesures précontractuelles prises à la demande de celui-ci.

A cet égard, il indique que « *Les personnes souhaitant réaliser un achat sur le site de vente en ligne des laboratoires Forté Pharma sont dûment informées du transfert de données figurant dans Politique de données. Ces conditions sont accessibles via un lien figurant en bas de la page de paiement avant la validation de la commande. Celles-ci indiquent expressément le type de données à caractère personnel que nous traitons, la finalité du traitement, les destinataires tiers à qui sont transférées ces données, la sécurité que nous garantissons et enfin les droits dont disposent les internautes en termes d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité* ».

La Commission en prend acte et rappelle que cette information préalable doit impérativement informer les personnes concernées que leurs informations seront hébergées sur les serveurs de Shopify situés aux Etats-Unis.

Le responsable de traitement indique par ailleurs que « *Des mesures ont été prises sur la base des clauses contractuelles de l'Union européenne* » afin de garantir le respect de la protection des libertés et des droits et que « *Shopify a conçu sa plateforme pour permettre aux marchands d'opérer partout dans le monde. Des fonctionnalités conformes au RGPD sont intégrées à la plateforme, notamment des fonctionnalités permettant [au Responsable de traitement d'offrir à ses clients] la transparence et le contrôle de leurs données personnelles, ainsi que des mesures techniques pour garantir la protection personnelle de [ses] clients lorsqu'elles traversent les frontières* ».

Le responsable de traitement indique enfin que la collecte de l'adresse email pour l'envoi de la newsletter est justifiée par le consentement des personnes concernées qui s'abonnent de manière volontaire à cette newsletter et peuvent à tout moment retirer leur consentement.

IV. Sur la sécurité du transfert et des informations

Les mesures prises pour assurer la sécurité et la confidentialité du transfert et des informations concernées n'appellent pas d'observation particulière.

La Commission rappelle cependant que, conformément à l'article 17 de la Loi n 1.165 du 23 décembre 1993, les mesures techniques et organisationnelles mises en place afin d'assurer la sécurité et la confidentialité du traitement au regard des risques présentés par celui-ci et de la nature des données à protéger devront être maintenues et mises à jour en tenant compte de l'état de l'art, afin de permettre de conserver le haut niveau de fiabilité attendu tout au long de la période d'exploitation du présent traitement.

Après en avoir délibéré, la Commission :

Rappelle que l'information préalable doit impérativement informer les personnes concernées que leurs informations seront hébergées sur les serveurs de Shopify situés aux Etats-Unis.

A la condition de la prise en compte de ce qui précède,

la Commission de Contrôle des Informations Nominatives **autorise Forté Pharma S.A.M. à procéder au transfert d'informations nominatives à destination des Etats-Unis d'Amérique ayant pour finalité « *Envoi des données clients des laboratoires Forté Pharma S.A.M. vers les serveurs de la société Shopify Inc. aux Etats-Unis* ».**

Le Président

Guy MAGNAN